



LE PRIX HUGH KENNEDY

LONGUE DISTANCE NO.3

Instructions de course (IC)

YACHT-CLUB ROYAL SAINT-LAURENT

Dorval Qc Canada
7 SEPTEMBRE 2024

1 RÈGLES

1.1 Consultez les *Instructions de course standards* du Yacht-Club Royal Saint-Laurent ([ICS](#)).

2 CHANGEMENTS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Consultez les [ICS](#).

3 COMMUNICATIONS AVEC LES COMPÉTITEURS

3.1 Consultez les [ICS](#).

4 CODE DE CONDUITE

4.1 Consultez les [ICS](#).

5 SIGNAUX ÉMIS DU RIVAGE

5.1 Consultez les [ICS](#).

6 DÉSHERBAGE DES BATEAUX

6.1 Consultez les [ICS](#).

7 PROGRAMME DES COURSES

7.1 Horaire détaillé:

<i>Date</i>	<i>Le prix Hugh Kennedy</i>	<i>Heure</i>
<i>7 septembre</i>	Réunion des barreurs	9h00
<i>7 septembre</i>	Course	10h30

8 PAVILLONS DE CLASSE

8.1 Le pavillon de classe est le fanion numérique 1. 

9 AIRE DE COURSE

9.1 Lac Saint-Louis.

10 PARCOURS

10.1 Le parcours sera remis aux participants à la réunion des barreurs.

11 BOUÉES

11.1 Les bouées suivantes peuvent être utilisées: ballons orange, les bouées gouvernementales et les bouées ARVSL/SLVYRA.

12 LE DÉPART

12.1 Consultez les [ICS](#).



LE PRIX HUGH KENNEDY

LONGUE DISTANCE NO.3

Instructions de course (IC)

YACHT-CLUB ROYAL SAINT-LAURENT

13 CHANGEMENT DE LA PROCHAINE ÉTAPE D'UN PARCOURS

13.1 Une fois la régata commencée, aucun changement de parcours n'est permis. Ceci change les [ICS](#).

14 L'ARRIVÉE

14.1 Consultez les [ICS](#).

15 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

15.1 Consultez les [ICS](#).

16 TEMPS LIMITES

16.1 Le *Temps limite* d'une course (voir RCV 35) et la *Fenêtre de temps* pour compléter une course sont indiqués dans le tableau suivant :

Temps limite	Fenêtre de temps
6 heures	1 heure

16.2 Consultez les [ICS](#).

17 DEMANDE DE RÉCLAMATION

17.1 Consultez les [ICS](#).

18 POINTAGE

18.1 Consultez les [ICS](#).

19 RÈGLES DE SÉCURITÉ

19.1 Consultez les [ICS](#).

20 GESTION DES REBUTS

20.1 Consultez les [ICS](#).

21 PRIX

21.1 Le prix Hugh Kennedy sera remis au gagnant lors de la CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX DE VOILE annuelle du YCRStL.

22 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

22.1 Consultez les [ICS](#).

23 ASSURANCE

23.1 Consultez les [ICS](#).